

Règlement de la Swiss Ultimate Association relatif aux championnats suisses d'ultimate (État 27 février 2021)

1. Règles du tournoi

- a. Sont appliquées les règles d'ultimate actuelles de la [WFDF \(2020-2024\)](#) avec les précisions et les modifications suivantes :
 - Les équipes doivent porter des maillots homogènes qui se distinguent clairement de ceux de leurs adversaires. Chaque équipe doit avoir deux couleurs de maillots différentes (clair et foncé). Ainsi, en cas de couleur semblables, une des équipes peut changer de maillot.
 - Lorsqu'une équipe n'est pas disposée à jouer dans un délai de 10 minutes après le début officiel du match, ou lorsqu'une équipe ne se présente pas, elle perd le match par forfait.
 - Lorsqu'une équipe n'est pas présente pour le marquage des points, 5 points sont déduits au classement du Spirit of the Game (par manche et non par match).
 - Mixte:
Nous jouons selon Rule A („prescribed ratio“ rule) comme décrit dans les [WFDF Rules of Ultimate 2021-2024 - APPENDIX v1.0 - A6.2](#) :
Un flip supplémentaire est effectué et le gagnant choisi le ratio de genre des joueur·x·euse·s pour le premier point : 4 joueur·x·euse·s de la catégorie Women (de toute identité de genre, excepté les hommes cisgenres) et 3 joueur·x·euse·s de la catégorie Men (de toute identité de genre, excepté les femmes cisgenres) ou inversement. Pour le 2ème et le 3ème point, le ratio doit être à l'inverse du 1er point. Les points 4 et 5 se jouent avec les mêmes ratios que le 1er point. Cette séquence se répète tous les deux points jusqu'à la fin du match (la mi-temps n'a pas d'influence sur la séquence).
Il n'est pas autorisé d'avoir plus de joueur·x·euse·s s'identifiant au même genre sur le terrain (catégorie Women ou Catégorie Men).
- b. Pour des raisons de santé et de respect envers les équipes engagées, il est souhaité de ne pas fumer sur la sideline. Les joueur·x·euse·s doivent respecter les règles relatives à l'endroit où le tournoi à lieu.

2. Critères de participation

Les différentes conditions de participation sont énoncées dans le règlement relatif à l'autorisation de participer aux championnats.

3. Spirit of the Game

- a. Le Spirit of the Game se déroule selon le système d'évaluation de la WFDF.

- b. Les équipes ont l'obligation de remettre les scores de spirit, à la fin du tournoi et sans rappel supplémentaire. Si les scores ne sont pas remis à temps, cela est noté dans l'évaluation du spirit de l'équipe.

4. Contrôle

- a. Les équipes sont responsables du contrôle de ces règles.
- b. Lorsqu'une équipe transgresse une de ces règles, l'équipe adverse peut refuser la rencontre. L'équipe fautive doit résoudre la transgression aussi rapidement que possible, dans le cas contraire elle perd le match par forfait.
- c. Une équipe peut soumettre une requête écrite à la commission technique pour vérifier, par exemple, si un·x·e joueur·x·euse· est en droit de participer (voir règlement relatif à la participation aux championnats). Si les joueur·x·euse·s ne remplissent pas les critères de participation, son équipe perd le match par forfait.
- d. La non-connaissance d'une règle n'est pas une excuse, ni une raison pour échapper à une éventuelle sanction. Les responsables des équipes ont le devoir de transmettre aux joueur·x·euse·s les règlements généraux et doivent veiller à ce que l'organisation de l'équipe soit conforme au règlement.

5. Mesures disciplinaires

Le non-respect de ce règlement peut engendrer des sanctions disciplinaires, celles-ci sont décrites au chapitre 45 des statuts et dans le règlement relatif aux mesures disciplinaires.

6. Mode de jeu

- a. But:
 - Une équipe gagne le match, lorsqu'elle atteint 15 points
 - Une différence de 2 points n'est pas nécessaire
- b. Limite de temps:
 - Le jeu dure 90 minutes (= limite de temps).
 - Le temps n'est pas interrompu en cas de discussions, lors de la mi-temps ou de time-outs.
 - Le temps est interrompu lors de „spirit of the game time-outs“ et lorsqu'une interruption pour cause de blessure dure plus de 30 secondes.
 - Un match peut à tout moment être interrompu par la commission technique ou par l'organisateur-trice du tournoi, pour des raisons de sécurité (p.ex. vent fort, intempéries etc.).
 - Lorsque la limite de temps est atteinte, le point en cours est achevé et on procède comme suit :
 - si une équipe atteint 15 points, elle gagne le match.
 - si une équipe atteint 14 points, le jeu continue jusqu'à ce qu'une des équipes atteigne 15 points.
 - si aucune des équipes n'atteint 14 points, on ajoute 1 point au plus haut score. L'équipe qui atteint ce nouveau nombre de points, gagne le jeu.
- c. Mi-temps:
 - La mi-temps dure 5 minutes

- La mi-temps débute lorsqu'une des équipes atteint 8 points, ou
 - Si aucune des équipes n'atteint les 8 points, après 50 minutes de jeu, 1 point est ajouté au plus haut score. La mi-temps débute lorsqu'une des équipes atteint ce nouveau nombre de points.
 - La durée de la mi-temps n'est pas ajoutée à la fin du jeu.
- d.** Time-outs:
- Chaque équipe a deux time-outs par mi-temps
 - Un time-out dure maximum 2 minutes
 - La durée du time-out n'est pas ajoutée à la fin du match
- e.** Le résultat engendré par un forfait est de 15:0
- f.** Début du match :
- L'horaire indiqué dans le plan de jeu devrait être respecté le plus précisément que possible.
 - Lorsque le terrain n'est disponible qu'après l'horaire de début de match planifié, le match doit commencer dès que possible. Dans ce cas-là, un échauffement n'est plus autorisé.
- g.** Égalité de points dans le classement :

Si deux équipes ou plus ont le même nombre de points dans le classement, les critères suivants (1.-5.) s'appliquent.

Si on peut diviser les équipes concernées en sous-groupes, ceux-ci sont placés selon ce critère. Pour chaque sous-groupe on recommencera au premier critère.

1. Confrontation(s) directe(s)
2. Écart de points lors des rencontres directes
3. Écart de points lors de tous les matches du tour (sans victoires par forfait)
4. Points marqués dans le tour
5. Un·x·e joueur·x·euse de chaque équipe lance depuis la zone jusqu'au brick de l'autre côté. Le placement final se fait analogue à la distance croissante des disques au brick.

7. Mise en vigueur

Ce règlement relatif au remboursement des frais a été approuvé par le Comité le 27 février 2021 et il est entré en vigueur le 27 février 2021. Il remplace le règlement du 15 février 2020.

En cas de doute, la version en allemand fait foi.